

Sur la carte

on the map

LEGENDE
 LA CARTOGRAPHIE (Map) :
 quadrichromie (Four-colour)
 échelle (Scale) : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.

LES ITINÉRAIRES (Itineraries) : le tracé des itinéraires est, à l'exception du GR, de la même couleur que le balisage rencontré sur le terrain.
 The route mentioned on the map is of the same color as the route markers you will find on the walk (Exception GR Path)

1 Numéro de la boucle (se reporter au répertoire des circuits)
 Number of the circular walk (See the list of the itineraries).

* Départ conseillé (se reporter au répertoire des circuits).
 Starting Point (See the list of the itineraries).

CODE COULEURS UTILISÉ SUR LA CARTE (Route marking colours) :

- Itinéraire de liaison (Junction path)
- Liaison en projet
- Boucle de Promenade et de Randonnée (PR) (Circular walk)
- Certains circuits, surlignés en jaune pâle, ne sont pas numérotés. Ils sont décrits dans d'autres Plans Guides proches du secteur de Terrasson.
- Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR path)
- Variante / Raccourci (Alternative path)

Carte IGN Paris : 1/50 000°
 1 cm = 500 m
 Autorisation n° 2010004 ©IGN 2010
 Extraits de cartes IGN : N° 1934 - 1935

Eco-Veille Nature Dordogne Périgord

Vous pouvez à présent signaler toutes anomalies constatées (déchfrage sauvage, défaut de signalétique ou manque de sécurité...) sur un chemin de randonnée, site et espace de pratique terrestre ou nautique, en téléchargeant la fiche alerte

« Eco-Veille Nature Dordogne Périgord » sur le site sports.cg24.fr ou randonnée-dordogne.com

et en l'envoyant à :
 Conseil général de la Dordogne
 Service du Tourisme
 2 rue Paul Louis Courrier
 24019 Périgueux cedex.

Adresses utiles

- COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE
 25, rue Wilson BP 2063 - 24002 PERIGUEUX Cedex
 Tél. : 05 53 35 50 24
- SERVICE TOURISME ET DEVELOPEMENT TOURISTIQUE DU CONSEIL GENERAL
 Espace Tourisme 25, rue Wilson 24000 PERIGUEUX
 Tél. : 05 53 35 50 90
- COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE
 94 avenue du Général de Gaulle
 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES
 Tél. : 05 53 53 71 46
rando24@orange.fr - www.rando24.com
- COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME EQUESTRE
 25, rue Wilson BP 2063 - 24002 PERIGUEUX Cedex
 Tél. : 05 53 35 50 24
cdte24@ffe.com - www.cdte24.ffe.com/
- COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME
 46, rue Kléber 24000 PERIGUEUX
 Tél. : 05 53 53 73 33
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE MANOIRE EN PÉRIGORD
 Moulin de caplot
 24330 St Marie de Chignac
 Tél. : 05 53 03 53 74
 Fax : 05 53 03 55 10
isle.manoire@wanadoo.fr



INFORMATIONS SUR LA NATURE DU SOL*

Non goudronné Pouvant être goudronné

Goudronné

AVERTISSEMENT :
 Ces informations sur la nature du revêtement n'ont qu'une valeur indicative. Elles sont destinées à faciliter la lecture de la carte IGN. L'urbanisation et l'activité humaine peuvent conduire à de significatives transformations du paysage et modifier le tracé ou le revêtement des itinéraires. Ces évolutions n'engagent pas la responsabilité du C.D.T.

ATTENTION
 Vous voudrez bien signaler à la mairie la plus proche tout problème particulier que vous aurez rencontré sur votre parcours.
 Please inform the nearest "Mairie" of problems you may have found on your route.

POUR VOTRE SECURITE
 (Emergency number)

SECOURS 112

ALLO MÉTÉO (Weather forecast) 08 92 68 02 24

Jonction avec le plan guide de la Communauté d'Agglomération Périgourdine



Sur le terrain

on the itinerary

PANNEAUTAGE ET BALISAGE
 (Route marking and signposts)
 Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments complémentaires :
 1/ Le panneau d'appel (Information board),
 2/ La flèche directionnelle (Direction arrow),
 3/ Les bornes de balisage (Signposts).

LE PANNEAU D'APPEL :
 (Information board)
 Chaque départ d'itinéraire est matérialisé par un panneau d'appel affichant la cartographie générale du secteur.
 Un point "vous êtes ici" vous indique votre position.

LA FLECHE DIRECTIONNELLE (Direction arrow)
 A proximité immédiate du panneau d'appel, une flèche directionnelle en bois vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises sur ce circuit. Sur le parcours il est possible de trouver ce type de panneaux afin d'indiquer les différents directions, jonctions ou liaisons.
 Les pratiques admises sont signalées par la présence des marquages normalisés suivants :

- Boucle de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier équestre (Horse riding path)
- Sentier VTT (Mountain bike track)

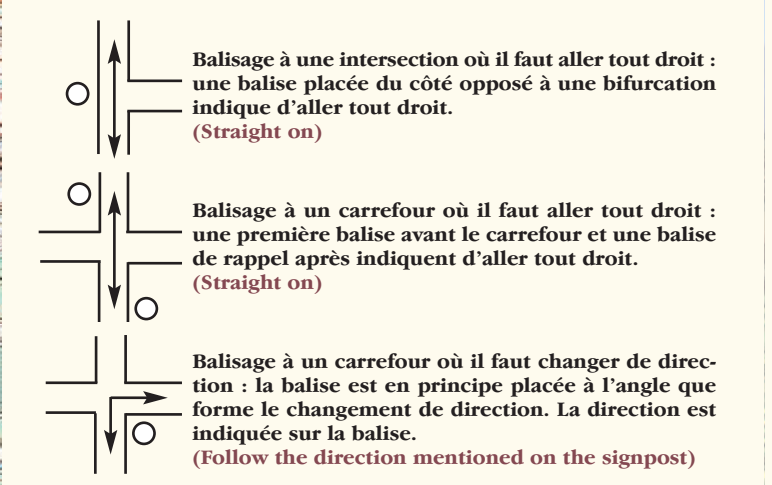
LES BORNES DE BALISAGE (Signposts) :
 Le jalonnement est constitué de bornes en bois surmontées d'un capuchon de couleur jaune pour les boucles et verte pour les itinéraires de liaison.

- Boucle locale (Circular walk)
- Itinéraire de liaison (Junction path)

BALISAGE EN VIGUEUR (Route marking colours)

- Itinéraire de liaison (Junction path)
- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR Path)

IMPLANTATION DES BORNES
 (Position of signposts) :



- DIRECTION**
- Tout droit (Straight on)
 - Tourner à gauche (Turn left)

Conseil Général de la Dordogne Le Conseil Général de la Dordogne a mis en place cet itinéraire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Le Service du Tourisme et du Développement Touristique dispose d'un bureau ayant pour mission la réalisation de ces circuits et le suivi du Plan en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne chargée de la promotion du P.D.I.P.R. Outre la sauvegarde des chemins ruraux, l'objectif du Plan est de tisser un réseau ou maillage de cheminements entretenus et balisés.

RÉGION AQUITAINE

Photo : Mairie Le Change

Le Change - Chapelle d'Auberoche